



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION

N° 2023-04-DEL-205

OBJET :

SPORTS –
CONCLUSION D'UNE
CONVENTION AYANT
POUR OBJET LA MISE
À DISPOSITION D'UN
BÂTIMENT DU COSEC
AU PROFIT DE LA
FEDERATION
FRANCAISE DE JUDO,
JUJITSU, KENDO ET
DISCIPLINES
ASSOCIEES

RAPPORTEUR :

M. AOUN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS/
REPRESENTES : 32

VOTANTS : 32

Le 5 avril 2023 à 9h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 30 mars 2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST
Madame Valérie LENORMAND à Monsieur Yvon ROSCONVAL
Madame Anne LAPORTE à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES
Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Cédric AOUN
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT
Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON
Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Line WENZEL

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENTE :

Madame Frédérique MAHER



OBJET : SERVICES TECHNIQUES – CONCLUSION D’UNE CONVENTION AYANT POUR OBJET LA MISE À DISPOSITION D’UN BÂTIMENT DU COSEC AU PROFIT DE LA FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU le projet de convention entre la Commune de Triel-sur-Seine et la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (France Judo),

CONSIDERANT que la commune de Triel-sur-Seine est propriétaire de l’ancienne maison du gardien du COSEC situé 61 rue de Chanteloup, qui relève de son domaine public.

CONSIDERANT que la Commune souhaite mettre à disposition le local de la Fédération susvisée pour ses entraînements, à titre gracieux, moyennant le réaménagement de celui-ci aux frais de la fédération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l’unanimité (abstention : Yvon ROSCONVAL, Ahcène MEBARKI, Bérengère VOILLOT, Marc FONTAINE, Valérie LENORMAND, Fernando MENDES, Paméla BUQUET-MAIRE, Florent BEQUIGNON, Amandine BENOIST, Sophie KERIGNARD, Anne LAPORTE, Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Line WENZEL, Hassan AHSSAKOU, Souad BENDJEDDOU).**

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE CONCLURE avec Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées (France Judo) une convention d’occupation précaire et révocable portant sur la mise à disposition de l’ancienne maison du gardien du COSEC, 61 rue de Chanteloup, et ce, à titre gracieux, moyennant le réaménagement des locaux.

ARTICLE 2 : CHARGE M. le Maire de signer ladite convention ainsi que document ou acte y afférent et d’en assurer l’exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

